CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL
Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **PATRICIA GRÉGOIRE & RICHARD DESCHAMPS ;**

(ci-après les « Bénéficiaires »)

C.

LES CONSTRUCTIONS JEAN BRUNET INC. ;

(ci-après l' « Entrepreneur »)

ET

RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISOIRE INC. ès qualité d'administrateur provisoire du plan de garantie de La Garantie des bâtiments résidentiels neufs de l'APCHQ Inc. ;

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S16-052728-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), le Centre constate que le présent arbitrage est déserté.

Montréal, le 24 mai 2018

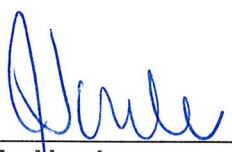

Julie Houle
Greffière